



La Lettre mensuelle du CiRIEC-France

n° 143 – mai 2020

TIRER LES ENSEIGNEMENTS DU PASSÉ ET DU PRÉSENT POUR ÉCLAIRER L'AVENIR

Alain ARNAUD

Président du CIRIEC

Tout naturellement le CIRIEC-France s'est inscrit dans la réflexion générale sur les voies et moyens d'obtenir un développement soutenable après cette crise sanitaire qui bouleverse le monde. En réalité, cette crise, aux conséquences dramatiques pour nombre de personnes, s'ajoute aux autres crises auxquelles nous avons à faire face, économique, sociale, environnementale et démocratique. Elle contribue à révéler encore plus les faiblesses de l'action collective dans nos sociétés. Au-delà de la crise sanitaire mondiale, il s'agit en effet d'avoir un regard lucide sur les causes qui conduisent : - au développement des inégalités, notamment de revenus, alors que des progrès économiques et technologiques faramineux ont été réalisés - aux problématiques environnementales et d'avenir des ressources vitales - à l'affaiblissement de l'intérêt général - à la défiance des populations vis-à-vis des institutions - à la montée des extrémismes - aux risques démocratiques.

Pour le CIRIEC, ces causes proviennent essentiellement du système économique dominant dans le monde depuis les années 80, basé aveuglément sur l'idée que le marché, affranchi du maximum de contraintes étatiques, est la seule voie possible de développement. Ce système mondialisé nécessiterait une régulation forte des Etats, mais les intérêts sont tellement divergents que la régulation est un vœu pieu. Au surplus, la révolution numérique a fait émerger de puissants groupes supranationaux dont l'action modifie en profondeur non seulement la manière de produire, de consommer, d'échanger, mais aussi les relations entre les individus et l'organisation de nos sociétés.

Le temps est donc venu d'un retour au rôle fondamental de l'action publique, mais aussi d'un développement soutenu de l'économie sociale et solidaire qui montre son utilité citoyenne et sa résilience face aux crises, ainsi que de la finance socialement responsable, pour servir une économie plus éthique, plus responsable et plus solidaire. Concernant l'action publique, le concept de Nouvelle Gestion Publique développé en Europe appliqué au cas de la France, s'est traduit par des restrictions budgétaires plutôt que par des mesures d'efficacité. Cela a conduit à un affaiblissement des actions d'intérêt collectif alors que les besoins sociaux se sont accrus. En centrant l'action publique sur l'analyse des coûts, on s'est écarté de ce qui devrait être fondamental en matière d'action publique : servir l'intérêt général dans une perspective de développement durable et en réponse aux attentes sociétales. C'est particulièrement le cas pour le système de santé soumis à de très lourdes tensions avec la crise sanitaire, mais qui depuis des années souffre de politiques budgétaires restrictives sans pour autant améliorer son efficacité. Le système ne tient



aujourd'hui que grâce à l'engagement au-delà du possible des personnels qui lui sont attachés, et auxquels nous ne serons jamais assez reconnaissants. Mais ce n'est pas une situation acceptable.

La recherche d'un développement durable conduit ainsi à repenser les politiques publiques déployées jusqu'ici, et à refonder l'action collective autour des défis d'avenir que sont le réchauffement climatique et ses conséquences, la répartition équitable de la création de valeur, la cohésion sociale et territoriale.

Afin de gagner en efficacité, face aux besoins sociaux des individus et dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, il est plus que jamais nécessaire de mettre en évidence l'apport de l'économie sociale et solidaire dans la recherche du développement soutenable. Les entreprises et organisations de l'ESS sont des contributrices économiques à part entière. L'esprit, les valeurs et les pratiques sur lesquels elles s'appuient doivent devenir la norme en matière économique, sociale et environnementale, afin de diminuer les effets délétères et les dérives de l'économie néolibérale.

Les politiques publiques gagneraient en efficacité si elles s'appuyaient sur l'économie sociale et solidaire pour co-construire les actions collectives afin de satisfaire au mieux et au plus près les besoins des individus dans les territoires. De même, les pouvoirs publics devraient mieux prendre en compte l'intérêt de la finance socialement responsable dans le développement soutenable, à commencer dans les entreprises et établissements qui sont sous son contrôle. Ils devraient également mieux encourager la mutation du secteur financier vers une plus grande responsabilité sociale et environnementale.

Un changement d'échelle dans les partenariats et surtout un changement de logique fondamentale dans la façon de conduire l'action collective est donc nécessaire. Il s'agirait aussi de produire à plus grande échelle des biens publics et des communs à caractère stratégique, ne serait-ce que pour garantir l'indépendance nationale en cas de crise majeure. La crise sanitaire doit servir de leçon à cet égard. L'implication forte et conjointe des organisations de l'économie publique et de l'ESS, associant largement la société civile aux stratégies de long terme, en serait un point d'appui majeur.

Pour peu que les populations, les dirigeants, les responsables politiques, en prennent la pleine conscience, la refondation de l'action publique, le développement de l'économie sociale et solidaire et celui d'une finance plus responsable constituent indéniablement des vecteurs de transformation de notre modèle de développement pour le 21^{ème} siècle. De nombreuses voix s'élèvent dans ce sens, écoutons-les !

C'ÉTAIT TROP BEAU !

Pensant que la période que nous vivons ne se prêtait pas aux facéties, nous avons pris au sérieux, allant jusqu'à la qualifier d'historique, et applaudi sans réserve à la décision du gouvernement wallon de faire de l'économie sociale la norme de sa politique économique.

Nous avons appris en effet que le Premier ministre Elio Di RUPO, entouré de ses ministres, avait déclaré :

« La crise du COVID-19 a ceci de positif qu'elle nous permet de prendre du recul sur les mécanismes de notre économie, ses limites et ses dangers. Il est aujourd'hui évident que le modèle de croissance infinie ne peut être concilié avec la préservation de notre environnement, le bien être des travailleurs et des citoyens, d'autant plus à l'heure où notre avenir est rempli d'incertitudes. Depuis plus d'un siècle, l'économie sociale démontre qu'une autre économie est possible, plus humaine, plus durable, plus harmonieuse, ancrée dans les territoires et les liens sociaux. Il est en notre devoir d'appliquer dès aujourd'hui, et dans un contexte d'urgence nationale, ses principes à toute l'économie wallonne et belge. C'est pourquoi le Gouvernement wallon a décidé de débloquer un budget de 2 milliards d'€ pour, d'une part, permettre aux acteurs de l'économie sociale actuels d'être plus visibles et de se développer et, d'autre part, permettre aux autres acteurs économiques d'opérer une transformation en entreprise d'économie sociale. De cette manière, l'économie sociale gagnera tous nos secteurs d'activité ».

Et la ministre en charge de l'économie sociale, Christie MORREALE, d'ajouter : *« Cela fait trop longtemps que nous nous reposons sur des indicateurs dénués de sens, comme le produit intérieur brut. Concentrons-nous à présent sur une économie résiliente, où la solidarité et le bien-être citoyen priment sur l'enrichissement individuel. Faisons de la Belgique un exemple à suivre au niveau international ».*

Parmi les mesures annoncées, outre une dotation de 2 milliards d'euros :

- le renforcement de tous les secteurs sociaux, culturels et de la santé.
- l'exonération de la part wallonne de l'impôt sur les personnes physiques pour tous les travailleurs, *« afin de leur permettre d'acquérir leurs entreprises et ainsi favoriser la transformation des entreprises actives sur le territoire wallon en coopératives de travailleurs ».*
- le transfert de propriété de l'ensemble du parc éolien wallon vers les coopératives éoliennes citoyennes.
- ...

Un détail aurait dû attirer notre attention : nous étions le 1^{er} avril !

Quelques jours auparavant, le président MACRON avait fait une annonce de la même veine et que nous avons également saluée comme un changement radical. N'avait-il pas déclaré : *« Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché... » ...« Nous devons en reprendre le contrôle... » ...« Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens. Je les assumerai... »*

Nous étions le 11 mars. Les semaines et les mois qui viennent nous diront si ce n'était pas un poisson d'avril avant l'heure. Nous le saurons lorsque le moment sera venu pour lui de définir une politique économique post-crise. Nous serons attentifs à la place qu'il réservera aux entreprises et services publics ainsi qu'à l'économie sociale et solidaire. Pour cette dernière, il ne saurait se limiter comme jusqu'ici à lui assigner une fonction d'accompagnement social voire, pire, de réparation.

Nous en tenant à notre mission de recherche et d'information, nos chercheurs passeront ces décisions au crible et nous vous ferons connaître notre avis. Sans en préjuger, nous pouvons assurer dès à présent que, fidèles à notre engagement, cet avis se fondera sur une totale adhésion à la proposition de Jérôme Saddier, président d'ESS France : *« Répondre aux urgences, devenir la norme de l'économie, doit permettre de propulser l'ESS comme moteur de la transition nécessaire de modèle de développement économique. Elle ne le fera pas seule, et n'incarnera pas seule les nouveaux fondamentaux économiques, mais son antériorité tant dans la mise en œuvre de pratiques entrepreneuriales alternatives que dans la prise en charge d'enjeux d'innovation sociale et environnementale, justifie qu'elle soit soutenue dans sa diversité pour réussir la transition. »*

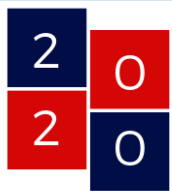


Marcel Caballero

Président d'honneur

Président du Conseil d'Orientation

> 33^{ème} Congrès international



EN RAISON DE LA PANDÉMIE,
LE CONGRÈS INTERNATIONAL DU CIRIEC,
QUI DEVAIT AVOIR LIEU A THESSALONIQUE (GRÈCE)
EN SEPTEMBRE 2020,
EST ANNULÉ

> 70^{ème} Anniversaire du CIRIEC-France

À l'occasion du 70^{ème} Anniversaire de la création du CIRIEC-France
une conférence sera organisée
le 26 octobre 2020
au Conseil Économique, Social et Environnemental

> info@ciriec-france.org

> 3^{ème} AGORA du CIRIEC-France



La 3^{ème} édition de l'Agora du CIRIEC-France devait se tenir
le mardi 30 juin prochain sur le thème :

**« L'ESS au défi des politiques publiques - Perspective multiscale :
de l'Europe à la France »**

En raison de la pandémie, elle est reportée au dernier trimestre 2020.

> Documents de travail du CIRIEC-International

• **La gouvernance des entreprises publiques opérant en situation de monopole**

(Pierre BAUBY)



Ce document vise à traiter des questions spécifiques concernant la gouvernance des entreprises publiques opérant dans des situations de monopole, en particulier le lien entre la réglementation, l'évaluation, le contrôle et la modernisation de ces entreprises.

L'étude de la littérature révèle de nombreuses études sur certains de ces sujets, mais très peu sur le lien entre eux et ces entreprises publiques ».

Le document aborde en particulier les asymétries d'information et d'expertise entre les pouvoirs publics et les entreprises publiques; le rôle stratégique de l'État dans le contexte de l'UE, les droits et devoirs des autorités publiques; comment minimiser les asymétries d'information entre les situations de monopole et les pouvoirs publics; quel type d'organismes de réglementation peut être mis en place; comment mettre en œuvre l'évaluation à la fois de la «réglementation» et de l'efficacité économique et sociale de chaque entreprise publique; pourquoi et comment impliquer la participation des parties prenantes.

> [Télécharger le PDF](#)

• L'Économie solidaire en Turquie et son écosystème : un avenir encore incertain

(Olivier GAJAC & Selin PELEK)

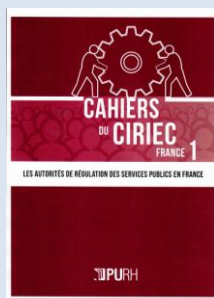
L'émergence des initiatives d'économie solidaire en Turquie nous interpelle plus généralement sur le rapport entre les acteurs de l'économie solidaire et la puissance publique, et plus particulièrement, sur leur manière d'évoluer dans un écosystème peu favorable. Si l'histoire nous rappelle que les acteurs des fondations, coopératives et associations en Turquie ont souffert d'une instabilité politique récurrente, et qu'ils se seraient dès lors plus ou moins écartés de leur vocation juridique, nous souhaitons mieux comprendre les initiatives d'économie solidaire dans un écosystème marqué par le recul des droits et des libertés.

Par conséquent, notre intérêt ici est d'interroger la conception occidentale de la société civile reposant sur un idéal de solidarité lié à un processus d'individualisation et permettant aux individus le passage de la sphère privée vers l'espace public, et de questionner sa conversion dans des milieux où les mêmes conditions à son émergence sont absentes.

Pour cela, nous nous sommes basés sur une recherche reposant sur plusieurs enquêtes de terrain réalisées entre septembre 2017 et septembre 2019 dans six secteurs (circuits courts alimentaires, éducation alternative, auto-construction, université populaire, aide aux réfugiés, ainsi que restauration collective et culture). (...)

> [download PDF](#) > [Tous les documents de travail](#)

> Cahiers du CIRIEC-France



Le premier *Cahier du CIRIEC France*, réalisé sous la direction de **Pierre BAUBY**, présente

Les autorités de régulation des services publics en France

- Régulation : quels enjeux ? – Pierre BAUBY
- La Commission de régulation de l'énergie (électricité) – Pierre BAUBY
- L'Agence de régulation des activités ferroviaires et routières (secteur ferroviaire) – Thierry MIGNAUW
- L'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (secteur postal) – Pierre BAUBY
- Les Agences régionales de santé – Jean-Marie FESSLER
- Huit pistes pour une régulation efficace et d'utilité sociétale des services publics. – Pierre BAUBY

> Pour accéder au Cahier : <https://bit.ly/2XtfxE>

> Prochaines manifestations internationales du CIRIEC

• Célébration du 70^{ème} anniversaire du CIRIEC-France

Conseil Économique, Social et Environnemental
26 octobre 2020

• 1^{ère} Conférence mondiale en Amérique latine

En avril – mai 2021, se tiendra à Salvador de Bahia (Brésil)
la première conférence mondiale de l'économie sociale et solidaire en Amérique latine.

• 8^{ème} Conférence internationale de recherche en économie sociale

Les Conférences internationales de recherche en économie sociale se tiennent tous les deux ans.
Elles réunissent plusieurs centaines de chercheurs du monde entier et sont organisées en collaboration avec la section nationale de lieu de la Conférence.

La prochaine aura lieu à San José (Costa Rica), du 11 au 14 septembre 2021, sur le thème général :
« *Économie sociale et solidaire et l'agenda 2030 : Développement inclusif et soutenable à travers les pratiques sociales innovatrices* »

> Renforcement du réseau international

- De nouvelles sections nationales sont en cours de création ou de réactivation en Allemagne, Chili, Equateur, Italie, Finlande, Maroc et Suède.
- Adhésion de la CEDEC (Confédération Européenne des Distributeurs d'Énergie Communaux) en tant que membre-observateur.

> Partenariats internationaux

- Protocole d'entente CIRIEC-ESS-FI (ESS Forum International)
- Activités conjointes avec l'UN-TFSSE, Agence des Nations Unies pour l'Économie sociale et solidaire
- " " " l'UNRISD, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

L'ACTION PUBLIQUE FACE À LA CRISE DU CORONAVIRUS

Jacques FOURNIER

Ancien secrétaire général du gouvernement
Ancien président de Gaz de France et de la SNCF
Conseiller d'Etat honoraire
Président d'honneur du CIRIEC-France



Face à la crise dans laquelle nous nous trouvons, et le confinement aidant, chacun, à partir de son expérience et de ses compétences, prend le temps d'exprimer son point de vue.

Je ne suis ni historien ni épidémiologiste et l'on ne trouvera pas ici une analyse comparative des grandes catastrophes sanitaires qui ont marqué l'histoire de l'humanité. Il me paraît clair, cependant, que la crise dans laquelle nous sommes plongés, même si elle n'atteindra pas l'ampleur de certaines de celles que nous avons connues dans le passé (40 millions de morts pour la grippe dite espagnole dans les années 1918-1919), est exceptionnelle, par son champ, qui s'étend à l'ensemble de la planète, par la gravité de ses conséquences, sur la santé de la population, la vie sociale, l'activité économique et par sa durée probable, qui se comptera en mois et peut-être en années.

Comment l'action publique a-t-elle fait et fait-elle face à cet épisode ? Dans quel sens devrait-elle évoluer pour mieux y répondre ? Il est naturel que, dans ce blog qui lui est consacré, j'essaie d'apporter au moins un début de réponse à ces questions. Je ne peux le faire qu'à l'échelle de mes possibilités d'investigation qui restent limitées.

Trois constatations de départ

1 – La crise a fait clairement ressortir la primauté de l'action publique sur le jeu des mécanismes du marché. Loin de la contenir, ceux-ci l'ont probablement déclenchée (commercialisation du pangolin) et ils ont assuré sa propagation sur l'ensemble de la planète. C'est vers l'action publique que l'on se tourne naturellement pour trouver les moyens d'en sortir.

2 – Cette action publique s'exerce principalement au niveau national. On peut chercher des convergences et des concours à l'échelon des grandes régions du Monde (l'Europe pour ce qui nous concerne) et des organisations internationales (ONU, OCDE). Mais c'est bien dans chaque pays que les décisions majeures sont prises.

3 – Les actions publiques nationales ne sont pas identiques. On y trouve certes des points communs mais aussi des différences. Certains pays s'en sortent mieux que d'autres. Comment se situe le nôtre ?

L'action menée en France

1 – Défaut d'anticipation

Ce qui se passait en Chine en ce début d'année 2020 nous paraissait bien lointain. Les historiens nous diront quand nous avons vu venir le coup. Bien tard, à l'évidence. Une date est pour moi significative : c'est le 16 février, à un moment où la menace ne pouvait plus être ignorée, qu'Emmanuel Macron envoie Agnès Buzin, en charge du ministère de la santé, à la conquête de la mairie de Paris. Étaient-ils l'un et l'autre conscients de la gravité de la situation ? Comment a-t-elle pu accepter d'abandonner son poste en ce moment crucial ? Aurait-il voulu se débarrasser d'elle pour la remplacer par quelqu'un de plus compétent ? Un mois plus tard, le 12 mars, juste avant le premier tour, Macron décide de ne pas reporter les municipales. Un nombre sans doute non négligeable d'assesseurs chenus, heureux d'avoir ce jour là l'occasion de sortir de leur domicile pour venir tenir un bureau de vote, lui devront ainsi une fin prématurée. Je reconnais avoir sur le moment approuvé cette décision. Mais notre président en avait-il vraiment pesé toutes les conséquences ?

2 – Manque de préparation

Certains pays étaient manifestement mieux préparés que d'autres à faire face à la crise. La Corée du sud avait des masques et elle a su rapidement faire usage des tests. Elle a pu mettre en œuvre rapidement une action publique efficace. Force est de constater que ce ne fut pas le cas chez nous. La pénurie de masques, dont les stocks constitués antérieurement se sont évaporés dans des conditions qui

restent à éclaircir, est la manifestation la plus éclatante de ce manque de préparation. Elle n'est malheureusement pas la seule et il est navrant pour moi de constater que, dans ce domaine, les gouvernements de gauche n'avaient apparemment pas fait mieux que ceux de droite.

3 – Stratégie contrainte

Dans ce contexte, Macron et son gouvernement ont fait ce qu'ils pouvaient mais ils n'ont pas réussi à maîtriser la situation. Le confinement s'imposait mais on ne nous a toujours pas expliqué comment son application pouvait se combiner avec la nécessité, affirmée par ailleurs, d'une immunisation, par contact avec le virus, de plus de la moitié de la population. Il a fallu réserver le port du masque aux personnels soignants et aux personnes en contact avec le public et se résigner à faire confiance, pour le surplus, à la débrouillardise de tout un chacun.

4 – Gestions de qualité inégale selon les secteurs

Les statistiques qui tombent chaque jour permettent de suivre l'évolution de la crise, dans l'attente, encore à venir, d'une stabilisation réelle puis d'un retournement de la situation.

Dans le secteur hospitalier ce suivi a été convenablement assuré et il montre que l'on a su faire face à la crise. Les capacités d'accueil et de traitement ont été accrues. Les transferts nécessaires ont été opérés. Le personnel soignant s'est dévoué jour et nuit pour assurer les soins et la population lui en est reconnaissante. Les informations ont circulé. Les conseils utiles ont été donnés.

On ne peut en dire autant pour ce qui concerne le secteur des EHPAD. Il aura fallu attendre près de deux semaines pour que l'on prenne conscience de la véritable hécatombe qui s'est produite, non certes dans tous les établissements, mais malheureusement dans une grande partie d'entre eux. Les récits de ceux qui ont été confrontés à ces événements sont accablants et il faudra savoir en tirer les conséquences.

5 – Discussion ouverte

C'est pour moi un élément d'appréciation positif. Tout au long de cette période la discussion sera restée ouverte. La communication gouvernementale n'aura pas toujours été très claire. Mais il n'y pas eu tromperie. Le gouvernement et les partis ont joué le jeu. La presse écrite et audio-visuelle a présenté des dossiers généralement bien ficelés. Des points de vue de toute sorte et souvent de grand intérêt ont pu s'exprimer. L'opinion publique ne s'est pas affolée et les réactions de la population sont saines.

6 – Issue toujours incertaine

Emmanuel Macron a esquissé dans son allocution du lundi de Pâques les voies possibles d'une sortie progressive de la crise avec un processus de déconfinement débutant le 11 mai. Il s'en est tenu à une réserve que l'on peut juger de bon aloi mais il faut bien constater qu'il n'a pas levé les incertitudes. Port du masque, pratique des tests, administration de traitements, usage de vaccins, utilisation d'un outil numérique permettant de suivre les porteurs de virus : nous n'avons encore aujourd'hui aucune idée précise de la combinaison et du calendrier d'utilisation de ces outils.

Nous en savons encore moins sur le sujet plus large et pour moi essentiel des inflexions susceptibles d'être induites par la crise dans les grandes orientations de l'action publique.

Les perspectives d'évolution de l'action publique

Cette crise aura apporté de l'eau au moulin de ceux qui comme moi croient aux vertus du service public et veulent promouvoir une économie des besoins. Pour autant le *changement de paradigme* que certains croient déjà pouvoir annoncer est loin d'être acquis. Il reste beaucoup à faire pour définir la voie à suivre et se donner les moyens de l'imposer. Les quelques notations qui suivent sont tout à fait préliminaires.

1 - Des inflexions vont s'imposer mais il reste à savoir quelle en sera l'importance et la durée.

Il est clair que les règles de gestion libérale limitant le rapport au PIB de la dépense et de la dette publiques vont être abandonnées, au moins pour un temps, dans une mesure qui sera sans doute assez forte.

La notion de planification va probablement se voir reconnue une plus grande importance par la programmation d'investissements publics, et l'encouragement à la relocalisation sur notre territoire d'activités essentielles.

Des mesures spécifiques peuvent être attendues en direction des catégories sociales affectées par la crise (personnels soignants, personnes âgées..)

On admettra même peut-être (quel sacrilège !) des prises de contrôle ou des nationalisations d'entreprises.

S'agira-t-il là d'un paquet vite affadi de mesures circonstanciées de sortie de crise ou de l'esquisse réelle d'un nouveau cours possible de l'action publique ? Ce sera l'enjeu des années qui viennent. Les échéances politiques vont marquer à cet égard des étapes importantes.

2 – C'est à l'occasion des prochaines consultations électorales que l'action publique en France pourra être éventuellement réorientée

Nous aurons successivement des élections municipales et présidentielles.

Je pense que les municipales ne pourront pas avoir lieu avant l'été et devront être reportées soit à l'automne 2020, soit au printemps 2021. Dans l'un comme dans l'autre cas il faudra, partout où il n'a pas mis fin à la consultation, refaire le premier tour. Ce pourra être l'occasion de circonscrire les problèmes et de faire émerger des idées.

Les présidentielles, quant à elles, interviendront en 2022, donc, peut-on penser, après la sortie de crise et au moment où l'on peut en tirer les leçons.

Il n'est pas trop tard pour commencer à se préparer à ces échéances. C'est le rôle non seulement des partis politiques mais aussi des associations, des syndicats, des entreprises, de toutes les forces qui entendent contribuer à définir l'avenir du pays. Nous devons réfléchir tous ensemble à la manière de nous saisir de ces problèmes. Toute suggestion à ce sujet des lecteurs de ce blog sera bienvenue.

3 – Nous devons avoir une vision mondiale de l'action publique

Il me semble que la crise que nous traversons offre une occasion particulièrement intéressante de procéder à des comparaisons internationales. Elle aura affecté tous les pays. Chacun d'eux l'a traitée en fonction de son histoire, de ses valeurs, de sa culture. Les moyens mis en œuvre, les résultats obtenus peuvent être rapprochés. Il y a là une matière de choix pour les recherches en toutes disciplines.

Dans le même temps cette crise permet d'approfondir notre connaissance de l'évolution des rapports internationaux dans le cadre de la globalisation de l'économie mondiale. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les analyses des spécialistes de ces questions. Sur l'évolution du rôle des grandes puissances (Chine, Etat Unis), sur la place prise par les géants du numérique, il y a bien des matières à réflexion.

Il est évident enfin que pour nous, français, la dimension européenne reste essentielle. Comment notre continent peut-il maintenir sa présence dans le monde et faire vivre en son sein l'exigence de solidarité ? La controverse entre pays du nord et du sud sur la question des coronabonds est proprement affligeante.

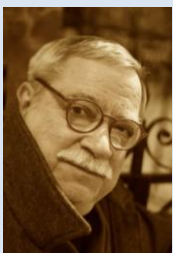
Je n'aurai malheureusement pas pu m'appesantir sur cette dimension internationale. Il me faudra la reprendre car elle est au cœur de notre sujet.

...

Pour défendre l'hôpital public, il est essentiel de mener les bons combats Pour défendre l'ESS, il est opportun de ne pas se tromper de combat

Jean-Philippe MILÉSY

Délégué Général de Rencontres Sociales
Membre du Conseil d'Orientation du CIRIEC-France



Le combat pour l'Hôpital public est simple, il suffirait de voir rapportées toutes les « réformes » successives qui, depuis vingt ans, ont contribué à en démanteler les structures et, bien pire, à plonger l'ensemble de ses personnels dans une crise profonde.

Les hommages rendus ces derniers temps à ces personnels ne changent rien à l'affaire. Les raisons qui ont conduit au mouvement des urgences, il y a plus d'un an, et qui a gagné jusqu'aux hiérarchies médicales résident dans le manque de moyens et surtout dans la généralisation des méthodes du management libéral dans la gestion des femmes, des hommes et des établissements.

Il ne s'agit pas de distribuer des primes, de faire applaudir, de suspendre de nouvelles étapes de la dixième réforme. La crise autour du directeur de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, annonçant la poursuite des réductions d'effectifs, n'a fait que révéler la duplicité d'un pouvoir engagé dans une logique libérale. Le refus d'en finir avec la tarification à l'acte (T2A) et la conception des hôpitaux comme des centres de profits vont, du fait de la crise du Covid19, aggraver considérablement la

situation des établissements ; elle pourrait ainsi conduire ceux-ci à s'endetter pour assurer le versement des primes au cœur de la communication macronienne.

Dans ce contexte, la note de la Caisse des Dépôts et Consignations, révélée par Mediapart, montre comme la sortie de Christophe Lannelongue, que le pouvoir, hors la communication, ne dévie pas de sa ligne ultralibérale.

Il ne s'agit pas d'accabler ses rédacteurs. On a livré deux noms au public pour un ensemble composite dont apparemment aucun des contributeurs ne connaissait la version telle qu'elle a circulé.

Il y a des éléments intéressants dans ce travail, mais globalement les jugements portés par André Grimaldi, Brigitte Dormont, Pierre André Juven et d'autres, qui dénoncent une note dangereuse, sont pour l'essentiel fondés.

Je ne ferai ici qu'évoquer la très curieuse proposition de recycler en hôpitaux flottants, des unités des croisiéristes auprès desquels la CDC est très engagée.

S'agissant des propositions de rapprochement des Hôpitaux publics des structures et établissements du secteur non-lucratif, relevant pour certains de l'ESS, elles pourraient être considé-

rées comme positives. En tant que membre du CIRIEC qui milite pour développer l'économie collective, c'est à dire pour la convergence Économie publique/ESS, je devrais m'en réjouir.

Mais deux observations doivent, selon moi, être avancées.

La première est le mode qui semble être choisi dans la note pour ce rapprochement : les partenariats-public-privé, les PPP.

Ces procédures se sont révélées totalement néfastes pour le versant public et une commission sénatoriale dominée par la droite a parlé à leur propos de « bombes à retardement ». Dans le champ médical, l'Hôpital sud-francilien aura été un gouffre financier et un désastre technique. L'Hôpital public n'a pas besoin de telles aventures.

En tout état de cause, avant d'envisager des partenariats il faut être rétabli dans son équilibre, dans sa pérennité par l'assomption par l'Etat de ses responsabilités.

La seconde est que le secteur non lucratif connaît des faiblesses, voire des dérives, et ce n'est pas « traîner dans la boue » l'ESS que de les évoquer.

Si, comme le reconnaissait Ambroise Croizat, la Mutualité en tant que mouvement, a joué et continue de jouer un rôle important dans le dispositif de santé, bon nombre de ses établissements, centres de santé notamment, sont actifs, utiles nécessaires, en de nombreux territoires. Ils contribuent à l'accès aux soins de nombreux publics dont les difficultés vont s'aggravant avec la montée des inégalités et le problème récurrent des déserts médicaux. S'agissant en revanche des structures de type hospitalier, le bilan est plus partagé. Si réussites il y a, elles sont rares.

La cession récente d'un établissement mutualiste de Grenoble au secteur hospitalier privé lucratif doit nous conduire à nous

interroger sur la finalité de la stratégie de certains acteurs du secteur.

Par ailleurs, nous nous interrogeons de même sur la réalité ESS de certains autres acteurs du non-lucratif, des fondations par exemple, dont le management relève plus des méthodes des grands opérateurs privés que de l'émergence d'acteurs de la solidarité et de la démocratie sanitaire. Ce sont ces acteurs, dont beaucoup de mutualistes, de militants associatifs, voire de coopérateurs, qu'il s'agit de défendre et non pas de s'offusquer quand on ose dire que certains rois sont nus. Ce sont aussi les promoteurs et militants de ces initiatives repérées par Le Labo ESS dans sa *Newsletter* d'avril.

Que ce soit au sein des structures publiques que chez certaines entités banalisées de l'ESS, ce qui est au cœur des transformations auxquelles nous aspirons et que l'impasse et les prédatrices libérales rendent urgentes, c'est avant tout la démocratie. Démocratie sociale défendue par Alain Supiot, démocratie économique radicale qu'appelle François Morin, démocratie sanitaire telle qu'elle se révèle nécessaire dans la crise actuelle, libertés publiques et individuelles défendues par François Sureau, nous voyons bien que c'est à la confiscation du pouvoir par une classe de plus en plus réduite, mais de plus en plus puissante, de financiers et de dirigeants au service de leur logique qu'il s'agit de mettre un terme.

L'ESS, aux côtés d'une Sécu qui retrouverait ses ressorts premiers de services publics refondés pour assumer pleinement un accès égal de toutes et tous, peut être une partie prenante importante dans une transformation sociale, démocratique et écologique. Elle est de ces « futurs présents », identifiés par le philosophe Lucien Sève, qui peuvent être aujourd'hui regardés comme des préfigurations de la société à laquelle nous aspirons.

Et vous, vous faites quoi demain ?

...

Lettre ouverte aux néolibéraux rencontrés sur Twitter

Christian OYARBIDE

Vice-président de la Mutuelle « Les Solidaires » (MLS)



Cet article s'inscrit dans la continuité des « discussions » avec des néolibéraux, qu'au nom de la Mutuelle Les Solidaires, j'ai tenté d'initier – souvent en vain – sur Twitter.

La difficulté tient en partie au support : Twitter n'est pas le lieu de la "pensée complexe".

Plus fondamentalement, j'ai constaté que les néolibéraux rencontrés évacuent les visions (implicites) de l'homme et de la société qui sous-tendent leurs diatribes envers toutes formes de régulations qui perturberaient le marché, seule réponse efficiente, à leurs yeux, aux tensions inhérentes à la vie en société.

Je n'irai pas plus loin dans les arguments développés – parfois assésés – par les néolibéraux sur Twitter. L'objet n'est pas, ici, de les questionner, mais au contraire d'exposer les nôtres – ceux de la Mutuelle Les Solidaires – pour sortir de la nasse simplificatrice dans laquelle nous enferment nos contradicteurs.

Plutôt que de raisonner globalement, j'ai choisi de traiter un domaine qui relève de l'objet social de la Mutuelle Les Solidaires : le rapport à la santé des populations, sujet particulièrement criant aujourd'hui (article écrit pendant la période de confinement liée au coronavirus) et qui est au cœur des enjeux de nos sociétés.

MISE EN LUMIÈRE DE NOS RAISONNEMENTS

Le rapport à la santé des sociétés est complexe ; la compréhension de ces rapports suppose de mobiliser des savoirs multiples : anthropolo-

giques, sociologiques, philosophiques, économiques, scientifiques, historiques...

Les néolibéraux, rencontrés sur Twitter, n'abordent jamais ces dimensions, oubliant sans doute que bon nombre des « théoriciens » du libéralisme se qualifiaient eux-mêmes de philosophes.

Un peu comme si la vision dominante du marché avait « désencastré » – pour reprendre la thèse de Karl Polanyi – l'économie des autres dimensions sociales et de leurs singularités, historiques, ethnologiques... Comme si les hommes ne se retrouvaient que pour échanger des biens et services et que, précisément, cela suffisait à faire société.

Ignorer ou écarter les enseignements des disciplines évoquées ci-dessus pour promouvoir une réponse unidimensionnelle et universelle, nous paraît « un peu court », pour ne pas dire plus.

La Mutuelle Les Solidaires a, notamment, pour ambition de susciter des échanges approfondis, partant de la constatation que les raccourcis simplificateurs aboutissent à des impasses dans la résolution des questions qui se posent aujourd'hui à nos démocraties.

De surcroît, nous sommes convaincus que ces débats sont les ferments de l'émancipation des citoyens, par ce que nous pourrions appeler « l'éducation délibérative collective », et que cette éducation est une condition essentielle à la démocratie.

Une approche strictement descendante (condescendante ?) perpétue des rapports de soumission (au savoir, à l'argent ...), par nature antidémocratiques. Elle trouve aujourd'hui ses limites car il est démontré (mais ignoré) que les populations sont porteuses de savoirs – notamment sur les problèmes de santé puisqu'elles les vivent – et que

c'est cette confrontation entre savoirs « populaires » (tant pis si le mot est galvaudé) et savoirs « scientifiques » qui permet de dégager des solutions utiles, utilisables et utilisées par les citoyens.

Nous sommes également convaincus que ces « confrontations » doivent être collectives et non individuelles (ce qui nous différencie des néolibéraux) car il ne s'agit pas, pour chacun, de faire valoir ses besoins et ses droits. Le collectif met à jour des questionnements et élabore des réponses qui valent pour tous avant de valoir pour soi. Dans ce mouvement, les intervenants ne se vivent pas comme « consommateurs en quête de satisfactions individuelles » mais comme « acteurs dans et pour la cité ».

Cette réflexion participe de cette dynamique et c'est pourquoi nous le proposons au débat.

Je remercie, par avance, ceux qui ne partagent pas nos points de vue, de prendre le temps de les entendre et d'y réagir en évitant les raccourcis et/ou les exemples réducteurs. Je remercie également ceux qui y adhèrent, en partie ou en totalité, de leur contribution exigeante qui me permettra d'approfondir, de préciser...

Cette lettre ouverte a vocation à s'enrichir des tous les consensus et dissensus sincères qui émergeront de sa lecture.

LE SYSTÈME DE SANTÉ

Les questions d'organisation du système de santé, du rapport des patients aux professionnels de santé, des professionnels de santé entre eux, ont trouvé des réponses diverses dans le monde : ces réponses ne sont pas « tombées du ciel » d'un Etat ou n'ont pas surgi du marché par le miracle de la rationalité ou de l'irrationalité de l'un ou de l'autre.

L'organisation d'un système de santé, dans quelque pays que ce soit, est le fruit d'une histoire et l'héritière de choix politiques, dictés par les tensions et rapports de force entre parties prenantes.

Pour ne prendre qu'un exemple : la prégnance actuelle du pilotage des hôpitaux par les budgets et les indicateurs de performance ne découle pas d'une rationalité immanente contenue dans les tableaux de bord. Alain Supiot dans son ouvrage sur la Gouvernance par les Nombres décède de manière éclairante cette illusion du « tout en chiffres » et démontre qu'elle s'est construite au fil des décennies dans l'affrontement de différentes conceptions de la démocratie sociale.

Si donc il n'y a pas d'immanence, la définition des indicateurs de performance du système de santé peut et doit faire l'objet d'un débat public. La crise de l'hôpital le démontre s'il en était besoin.

Les normes de bonne santé et de « bon soin » diffèrent selon les époques, les régions du monde et les cultures : la prise en compte de la douleur est récente dans nos sociétés ; les médecines orientales traitent de dimensions que nous voulons ignorer en Occident ; les interactions entre le physique et le psychique, longtemps ignorées, sont aujourd'hui réévaluées...

Une grandeur unidimensionnelle mesurée par le marché (valeur de l'échange) ne peut pas rendre compte de la complexité de l'acte de soin et elle peut même être la manifestation du pouvoir d'un acteur sur les patients (cf. le scandale des opiacés aux USA).

Ne peut-on concevoir que « les nombres » ne soient pas les seuls outils de mesure de la qualité d'une prise en charge ? Est-il aberrant de penser que leur abus dans le pilotage nie la relation singulière du patient à sa santé et au professionnel qui le soigne ? Ne peut-on admettre que « soigner en moyenne » n'a pas grand sens quand on est confronté à un patient singulier.

La réponse selon laquelle le marché éviterait ces questionnements pour faire mieux que l'Etat est pour nous incompréhensible (au sens littéral du terme).

Et d'ailleurs, « mieux soigner » ce serait quoi ? Comment apprécier ce « mieux » ? Quels critères retenir ?

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ

Nous pouvons convenir – tout en ayant conscience de leurs limites – que des mesures chiffrées de performance sont utiles, sinon nécessaires.

Mais croire à leur totale objectivité est un leurre et interroger leur signification s'impose, tout aussi utilement et nécessairement.

Prenons un exemple : supposons qu'après un débat démocratique – nous verrons plus loin ce que cette expression signifie pour nous – la nation ait déterminé qu'un indicateur pertinent de l'efficacité comparée des systèmes de santé est l'augmentation de l'espérance de vie de la population. (Il est inutile je crois de justifier ici qu'une telle mesure mérite attention).

Quels regards porter sur cet indicateur ?

Naturellement, la mutuelle Les Solidaires va « chausser » ses lunettes

solidaires pour remarquer que l'espérance de vie des CSP+ est, en France, de 13 ans supérieure à celle des CSP employés et ouvriers.

Constater cet écart pour simplement dénoncer les inégalités dont il témoigne, n'est pas, pour nous, suffisant.

Cet écart ne peut-il pas, ne doit-il, pas être un guide pour l'action ?

Pourquoi ne serait-il pas possible, autour de ce constat, de faire travailler en coopération les acteurs de la solidarité, les professionnels de santé, les spécialistes de santé publique, l'Etat et le secteur privé ?

Pour les convaincre de s'engager, il suffit de rappeler cette évidence « mathématique » : améliorer l'espérance de vie des populations les plus nombreuses (les CSP- en l'occurrence) fera évoluer plus significativement la moyenne que si l'on augmente celle des plus aisés (minoritaires) ?

Pourtant ce raisonnement rationnel ne suffit manifestement pas. Les freins qu'il rencontre méritent eux aussi analyse.

Tout d'abord, dans notre pays – comme à peu près partout dans le monde -, ce sont les CSP+ qui pilotent à la fois l'action publique et l'action privée sur la santé. Quelle que soit leur bonne volonté, leur empathie ou leur professionnalisme, ces pilotes sont étrangers au vécu des populations les plus fragiles. Or, on découvre aujourd'hui – par exemple au travers des patients experts – que la prise en compte de l'expérience « sensible » des bénéficiaires améliore significativement l'efficacité des réponses. Ceci impose, à nos yeux, de réinventer avec ceux-ci des parcours d'accès à la santé accessibles au plus grand nombre.

En second lieu, donner la priorité aux CSP- implique, très concrètement, d'arbitrer en leur faveur les moyens alloués. Sachant que leur capacité contributive est limitée, la question du financement de ces moyens rejoint – comme en 1945, mais dans un contexte différent – celle des objectifs de notre protection et sécurité sociales aujourd'hui largement focalisés sur les équilibres budgétaires.

En troisième lieu, des écoles de pensée de plus en plus actives renvoient certaines questions de santé à la responsabilité individuelle des citoyens. Cette tendance est illustrée par le développement de ce qu'il est commun d'appeler la « prévention comportementale », dont le raisonnement est le suivant : « Si les gens ne veulent pas faire attention à ce qu'ils mangent, fument ou boivent, après tout, on ne voit pas pourquoi on les plaindrait. Et on ne voit pas pourquoi on les aiderait, ni même pourquoi on les soignerait gratuitement. »

Évidemment, ce raisonnement ne peut nous satisfaire. Pour n'évoquer que l'obésité, avant de renvoyer les personnes concernées à leur hygiène alimentaire, ne faut-il pas s'assurer que tous les autres facteurs (génétiques par exemple) ont bien été dépistés ? Est-on certain que ce dépistage est concentré sur les populations où la prévalence est la plus forte ? Ne faut-il pas également s'assurer que l'accès à des produits alimentaires en faible teneur en sucre est égal pour tous ? Ne faut-il pas travailler pour que l'information sur les risques de telle ou telle habitude alimentaire parvienne à toutes les catégories de consommateurs ?

Le renvoi à la responsabilisation individuelle n'est socialement acceptable que si tout a été fait, par ailleurs, pour traiter les causes « collectives » des inégalités dans l'accès à la santé.

Supposons cependant, qu'en dépit de tous ces freins, le choix ait été fait de porter la priorité sur l'augmentation de l'espérance de vie des CSP-. Il faut alors se mettre en situation de mobiliser les savoirs disponibles – voire d'engager les recherches – pour identifier les leviers d'action.

On sait, depuis les hygiénistes du XIX^{ème} siècle, – et c'est encore vrai aujourd'hui – que l'amélioration des conditions de vie a plus d'influence sur l'espérance de vie que les progrès de la médecine. Par conditions de vie, on entend notamment : le logement, les conditions de travail, l'environnement...

On mesure l'ampleur des problèmes qui se posent aux acteurs économiques concernés. Peut-on espérer que le calcul d'utilité (ou la bienveillance) d'un industriel ou d'un bailleur suffise à le pousser à financer la recherche sur les dégâts de l'amiante ? Peut-on espérer qu'une fois ces dégâts documentés, ce même industriel revoie ses modes de production, que ce bailleur rénove totalement ses immeubles, sans injonction externe ? Parmi ces injonctions, relevons que la pression des scientifiques n'est efficace que pour autant que leurs mises en garde sont portées à la connaissance des populations.

Qui organise l'égalité de diffusion de cette information, dont il faut rappeler que pour les libéraux elle est la condition d'un marché efficient ?

Le coronavirus fournit une autre illustration des inégalités sanitaires. Il nous rappelle brutalement que certaines catégories de populations sont plus exposées que d'autres à des crises de santé publique externes à leur condition : à New York, dans certains départements de l'Île de France, il est patent que les zones les plus défavorisées sont les plus

frappées. Ceci était déjà vrai pour la peste, et, plus près de nous, pour la rougeole. De ce fait, les obligations de vaccination comme de confinement sont non seulement des actes sanitaires mais également des actes de solidarité.

Le développement de politiques de santé publique qui s'attaquent à ces inégalités profite à l'ensemble des citoyens : en limitant les pandémies ; en réduisant les coûts du système de santé, mais aussi parce que personne ne peut savoir s'il ne sera pas un jour concerné. C'est toute la mission de la protection sociale universelle : organiser les solidarités collectives, choisies et conçues démocratiquement, indispensables à la cohésion de nos sociétés démocratiques.

Peut-on imaginer que les seuls leviers d'action soient des incitations non contraignantes en direction des acteurs privés spontanément régulés par la loi de l'offre et de la demande ? Peut-on se contenter d'espérer de la bienveillance philanthropique des plus riches ?

Pour la Mutuelle Les Solidaires, l'État est un des acteurs incontournables. Mais il ne doit être qu'un instrument au service de politiques décidées démocratiquement. Or, aujourd'hui, la démocratie représentative censée le piloter et le contrôler semble avoir atteint ses limites ; tout comme elle semble impuissante à contrôler les grands groupes privés mondialisés.

Une nouvelle forme de démocratie que nous qualifions – pour aller vite – de « délibérative » est à investiguer qui doit « embarquer » l'ensemble de la société en évitant que certains monopolisent la parole. Mais les institutions et les lieux de cette démocratie, externes à l'État et au marché, restent, en grande partie à réinventer.

En matière de santé – mais ceci vaut pour bon nombre d'autres domaines – cette réinvention aurait plusieurs vertus :

- Elle permettrait de faire émerger des besoins, des situations que les normes étatiques et/ou les échanges marchands ignorent.

(1) Nous ne prétendons pas non plus, avoir soulevé toutes les questions, loin de là. Pour n'en prendre qu'une seule que le coronavirus a mises en évidence : comment se fait-il que le marché de l'emploi valorise cent, deux cents, trois cent fois plus le métier d'un trader que celui d'un aide-soignant ? La question de l'utilité sociale des professions de soin ne mérite-t-elle pas d'être ouverte ?

- Elle éviterait les tentations technocratiques de ne soigner qu'en moyenne.

- Elle favoriserait l'éducation des populations par la discussion et nous réaffirmons qu'en matière de santé cette éducation est primordiale.

- Elle permettrait de dégager des consensus qui concourraient à l'acceptabilité des décisions (cf. l'expérience des révisions constitutionnelles en Irlande avec des conventions citoyennes) et donc à leur applicabilité.

Et enfin cette démarche « ferait société » en suscitant des dynamiques collectives actives qui seraient porteuses de bénéfices au-delà de leur objet même (sur ce thème, il serait nécessaire de développer plus largement mais ce n'est pas l'objet ici : on pourra utilement se reporter aux travaux de Jean-Louis Laville sur les associations).

CONCLUSION

L'exigence – philosophique, scientifique et démocratique – dans l'approche des questions de santé est applicable à d'autres domaines, dont certains sont évoqués ci-dessus : le rapport à la nourriture et donc à l'agriculture, la consommation des biens, la valorisation des services aux personnes, l'éducation, la mobilité, le logement...

Ouvrir, collectivement, ces questionnements est la condition d'une revitalisation de la démocratie et du vivre ensemble. Il est, selon nous, utopique et irresponsable de se réfugier derrière la magie du marché pour les évacuer.

Nous ne prétendons pas que nos réponses soient les seules possibles. En revanche, nous prétendons que les questionnements qui les suscitent sont incontournables (1). Nous sommes à l'écoute de démonstrations contre-argumentées, avec une seule exigence méthodologique : ne pas renvoyer à l'État ou dans les nuages les questions sans réponse. C'est précisément dans les espaces de ces non- réponses que prospèrent les pires populismes.

« Je voudrais pas crever »

Jean-Louis CABRESPINES

Vice-président du CIRIEC-France

Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental



« Je voudrais pas crever », c'est vraiment la réflexion que m'inspirent les jours confinés, ceux que nous n'avons pas souhaités et avons vécus avec plus ou moins de bonheur.

Pour moi, pas de problème : dans ma maison de Bourgogne, j'y ai savouré le temps familial, les échanges fréquents avec des amis (par téléphone), des travaux sans cesse (plus que d'habitude ?!) par visioconférence, j'ai vu les villes désertes, les masques qui manquent, les mensonges grossiers face à l'impéritie de ceux qui nous gouvernent et qui ont probablement été dépassés par la situation, les nombreux (trop sans doute) spécialistes en tout et en n'importe quoi, les artistes qui tentent de nous divertir tout en devant nous dire ce qu'ils pensent de la situation (sans être des spécialistes !), les statistiques qui maintiennent l'angoisse et développent les incompréhensions, ... et les oiseaux dans les arbres, les chats dolents qui viennent dans nos pattes pour des caresses, et le soleil qui n'a pas cessé durant ces 55 jours.

Et des lectures, des lectures, tant et tant car, il faut le dire, tous ceux qui savent écrire s'en sont donné à cœur joie, comme s'il y avait urgence à montrer qu'on existe, qu'on peut influencer l'avenir, comme s'il y avait nécessité à laisser une trace de son passage covidien.

C'est un peu comme pourrait dire Jacques SEGUÉLA : « qui n'a pas écrit son texte dans les 50 jours de la covid n'a pas réussi sa vie ! ».

Et je me suis dit, comme Boris Vian, que « je voulais pas crever » car il y a « tant de trucs encore - Qui dorment dans les crânes - Des géniaux ingénieurs - Des jardiniers joviaux - Des soucieux socialistes - Des urbains urbanistes - Et des pensifs penseurs ».

Alors, j'ai regardé, j'ai lu, j'ai tenté de comprendre, à la fois ce qu'ils ont écrit et ce qu'ils veulent pour notre avenir, et là, juste dans le petit domaine où j'ai quelques compétences et encore une présence continue pour défendre des idées et des conceptions d'une économie autre (l'ESS), j'ai trouvé de quoi me noyer dans les concepts, les affirmations, les propositions de ceux qui savent, de ceux qui pensent.

J'ai retrouvé parfois de vieilles idées recyclées qui n'avaient pas pu émerger dans le monde d'avant et qui ressortent pour le monde d'après, mais j'y ai aussi découvert de nouvelles manières de concevoir le vivre ensemble, le respect des autres et de soi-même, la préservation de notre planète dont nous ne sommes qu'une composante, la réaffirmation de la pertinence de l'ESS, la recherche d'un ailleurs plus ouvert et plus respectueux.

Pour vous en donner un aperçu, voici une liste (loin d'être exhaustive) de quelques tribunes, appels, pétitions, mobilisations qui peut éclairer sur ce que pensent certains « pensifs penseurs » (classés par ordre alphabétique de premier mot) :

- 55 organisations : « Le pacte du pouvoir de vivre » (site pactedupouvoirdevivre.fr)

- Alain SUPIOT : « Seul le choc avec le réel peut réveiller d'un sommeil dogmatique » (Alternatives Economiques)
- ALTERNATIBA : « Et si ... Alternatiba et 60 intellectuel.les et artistes dessinent le monde d'après » (site ALTERNATIBA)
- Christian SAUTTER : « Le pari de la coopération vivante » (Le Labo de l'ESS)
- Claude ALPHANDERY : « Pour résister à la pandémie comme au temps du maquis » (Le Nouvel Obs)
- Dominique HAYS et Christian du TERTRE (réseau Cocagne) : « Alimentation et démocratie : rejoignons-nous maintenant, pour après » (La Tribune)
- Fondation Good Planet : « Le monde d'après sera solidaire ou ne sera pas » (site Good Planet)
- Hugues SIBILLE : « Vivre et résister » (Le Labo de l'ESS)
- Institut ROUSSEAU : « Vers un nouvel ordre écologique international » (site Institut Rousseau)
- Jérôme SADDIER : « Pour que les jours d'après soient des jours heureux » (site ESS France)
- Nicolas HULOT : « Le temps est venu » (100 principes pour un nouveau monde dans le Monde.fr)
- Patrick WEIL : « La planification doit devenir non le cadre de toute l'action économique mais une coopération dans des secteurs clés » (Le Monde)
- Pierre DARDOT et Christian LAVAL : « L'urgence démocratique » (Médiapart)
- Stéphane VEYER : « Coopérer, une idée qui fait son chemin » (Tribune à l'initiative des coopératives de Bigre (Smart, Coopaname, Manufacture coopérative, Oxalis/Oxamyne) et de la Confédération générale des Scop)
- Sylvain REYMOND : « L'économie sociale et solidaire s'impose comme la locomotive de l'économie de demain » (Usbek & Rica)
- Thierry JEANTET : « Le triangle des possibles » (Alternatives Économiques)
- Timothée DUVERGER : « Le revenu universel » (reprise dans plusieurs tweets)

Je vous accorde que la liste est longue, mais elle est très incomplète et je veux demander à ceux que j'ai oublié de m'excuser. Ils pourront compléter. Il faudrait ajouter à cela tous les appels qui touchent spécifiquement au clivage qui s'est creusé durant cette période entre les riches et les pauvres.

On a beaucoup parlé de sanitaire durant cette crise, mais peu de social et d'humanitaire (Cynthia FLEURY a écrit sur « Le soin est un humanisme », texte qui doit nous faire réfléchir et nous éclairer), rarement des gens qui se retrouvent avec peu de ressources, avec une distanciation des liens sociaux, dans une détresse affective autant que pécuniaire. C'est pourquoi des organisations comme : La Croix Rouge Française, le collectif ALERTE, le Collectif des Associations Citoyennes, l'UNIOPSS, Caritas, ... ont alerté sur ces situations. Le monde de demain demandera sans aucun doute que changent nos actions pour les plus en difficulté.

Au bout du compte, tant d'écrits sont-ils productifs ? Oui, ils pourraient l'être si chacun ne voulait pas rester dans son pré carré, si chacun mettait son égo et sa soif de reconnaissance dans sa poche pour agir ensemble. L'ESS a, en partie, perdu de ce qui devrait constituer son socle : un projet collectif.

Le seul qui pourrait permettre de retrouver le sens d'un projet économique partagé, et son texte est un appel à ce regroupement pour agir, c'est le président d'ESS France. Il peut être fédérateur et permettre à tous et à chacun de trouver un chemin commun pour aller de l'avant et faire du « monde d'après » un monde dans lequel les valeurs de l'ESS pourront s'exprimer et proposer un changement de paradigme économique, social, écologique.

Alors, chiche ?

...

À propos d'un Rapport de la Commission européenne sur les « entreprises sociales »

Marcel CABALLERO - Jean-Louis CABRESPINES - Jean Philippe MILESY

« Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » Albert Camus
« Ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement » Nicolas Boileau

La Commission européenne vient de publier un document de synthèse d'un rapport comparatif « *Les entreprises sociales et leurs écosystèmes en Europe* ».

Ce document qui peut paraître anodin, représente en fait, s'agissant de l'Économie Sociale et Solidaire dont nous sommes des militants – même si nous pouvons en être les critiques –, une traduction d'un changement de paradigme.

Dans ce document, par une manœuvre dont on ne sait si elle relève de la méconnaissance, de l'incompréhension ou de la volonté politique, on assiste à un escamotage de l'ESS et à sa substitution par des « entreprises sociales » que, malgré une définition assez claire, la cartographie rend des plus floues.

La définition :

La définition proposée par le Rapport appelle de notre part quelques remarques.

La poursuite d'un objectif social explicite et l'adoption d'un modèle de gouvernance inclusif y sont les deux premiers items de la définition des entreprises sociales.

De fait, nous nous trouvons bien dans le champ principal de la réparation, de l'économie du social ou du supplément social de l'économie, mais cela est vague pour un document de la Commission, souvent plus normative : il est question d'une « *connotation sociale d'intérêt général* ». Par ailleurs le mot solidarité est quasiment absent du document.

Tout aussi indéfinies sont les références à la « gouvernance inclusive ». On parle de « *représentation des intérêts de toutes les parties prenantes dans les processus de prise de décision* ». Sans précision sur les dispositifs de décision, sans référence au droit, mais surtout sans référence aux processus démocratiques. Comme le mot « solidarité », le mot « démocratie » est absent du texte.

Enfin, les rédacteurs évoquent « la contrainte de non distribution des bénéfiques ». Ce faisant, ils révèlent inconsciemment leur logique libérale.

La contrainte, pas le choix assumé d'une économie non-spéculative. La non distribution des bénéfiques n'est pas une contrainte mais un choix clair dans un cadre accepté et revendiqué. Là encore, la notion de « non-lucrativité » est quasi absente du document.

Enfin, ce qui caractérise aussi l'Économie sociale et solidaire : une propriété collective ne pouvant faire l'objet d'aucun accaparement ni spéculation, n'est pas même abordé.

Le rapport :

D'abord, nous apprenons que les « entreprises sociales », qui dans le document intègrent, malgré tout, les associations, coopératives et mutuelles qui ne seraient apparues dans le paysage européen que depuis une vingtaine d'années. La chronologie remonte il est vrai à 1991.

C'est l'oubli ou la négation de mouvements dont certains remontent à deux siècles, mais c'est aussi l'oubli ou la négation de l'histoire même de la Commission. Pour les plus anciens d'entre nous, nous nous souvenons d'avoir travaillé auprès de Paul Ramadier, alors à la DGXIII, sur les politiques Economie sociale qu'il fallait développer dans l'Europe, plus restreinte il est vrai, du moment.

Ensuite il est très difficile de comprendre le sens réel des cartes proposées.

La première est censée présenter les « *Pays dotés de cadres en matière de politiques publiques pour les entreprises sociales* ». S'agissant de la France, on ne cite que le « Pacte de croissance pour l'économie sociale et solidaire » promulgué en 2018 à l'initiative du Haut-commissaire à l'ESS.

Deux remarques :

En premier lieu, c'est donc bien que l'ESS est bien partie constituante des « entreprises sociales » ; en second lieu que rien ne devait exister avant Christophe Itier. Sur cette carte, ni l'Espagne, ni l'Italie, qui sont deux pays où l'économie coopérative est très développée, ne figurent. Et pourtant des structures comme les coopératives sociales italiennes devraient y figurer, tant elles entrent dans la définition qui est donnée en tête du document (cf.supra).

La seconde est censée présenter les « *Pays dotés de lois créant des formes ou statuts juridiques spécifiques pour les entreprises sociales* ». Là, l'Espagne et l'Italie figurent, car - et c'est la majorité des pays concernés - on tient compte de l'adaptation de la loi coopérative. Là, pour la France, figurent la Loi-cadre sur l'Economie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, la Loi créant les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif et des textes sur l'insertion professionnelle.

Nous avouons avoir du mal à nous retrouver dans les distinguos subtils des rédacteurs du Rapport.

Si nous voulions prendre une image triviale, nous dirions que nous nous demandons si on ne cherche pas à noyer les gros poissons de l'Economie sociale et solidaire qui se présentent (parfois abusivement il est vrai) comme un « *entreprendre autrement* » dans un banc de petits poissons qui ont pour eux la jeunesse, et pour l'essentiel se présentent comme de très jeunes structures d'accompagnement social des politiques libérales, cas notamment de celles créées dans ce que l'on nommait il y a peu les PECO (Pays de l'Europe centrale et orientale).

Au-delà des cartes, le document du rapport le plus troublant à nos yeux est le tableau donnant le « *Nombre estimé des entreprises sociales et degré d'acceptation du concept* ».

Là encore on est en droit de s'interroger sur la méthode des rapporteurs.

Pour prendre l'exemple français, il y a une distorsion entre les chiffres avancés par nos amis du CIRIEC-Espagne, Jose-Luis Monzon et Rafael Chaves, dans leur étude de 2018 "*Recent evolutions of the social economy in the European Union* » et les chiffres rapportés dans le tableau. Chaves et Monzon évoquent 9,1% de l'emploi français, dont sont loin les 1,2 millions d'emplois recensés dans le Rapport de la Commission sans que, pour reprendre les anglicismes souvent référencés, soit jamais explicité ce qui est « In » et ce qui est « out ». De même, pour l'Espagne, le chiffre relevé de moins de 91.500 ne correspond pas à la réalité de l'ESS dans le pays où le seul groupe Mondragon représente plus de 70.000 emplois.

Nous arrivons au cœur de la question et de la substitution. Les auteurs du rapport ne peuvent pas ne pas considérer l'Economie sociale et solidaire, au risque de faire apparaître l'objet de leur travail pour ce qu'il est effectivement, : marginal.

Marie-Christine Vergiat ancienne députée européenne, très présente au sein de l'intergroupe ESS du Parlement européen, et qui avait été à l'initiative des Forums de la Gauche Unitaire Européenne sur l'ESS, s'étonnait déjà de voir l'ESS noyée dans le concept d'entrepreneuriat social, alors qu'elle représentait l'essentiel, plus 90% des entreprises

ainsi regroupées.

Aujourd'hui - et cela apparaît très clairement dans la conclusion de la synthèse du rapport - l'ESS ne serait plus, n'existerait plus. Elle ne serait pas noyée, mais dissoute dans un concept flou qui n'attacherait aucune importance aux statuts, c'est-à-dire à l'effectivité de la participation des parties prenantes à la gouvernance, comme cela est pourtant indiqué dans la définition, ni au principe démocratique qui a, tant bien que mal, été et demeure un principe fondateur de l'ESS. Si l'on se réfère toujours à la définition du rapport et la revendication d'une économie des « entreprises sociales », celle-ci n'a plus à relever d'un « *entreprendre autrement* », mais plus vaguement d'un *entreprendre d'intention*, confiné pour l'essentiel à la réparation, ce que nous avons toujours contesté pour l'ESS.

Alors, si nous faisons grâce aux rédacteurs d'ignorance et d'incompréhension - ce que nous faisons volontiers - nous avons donc bien devant nous une volonté politique. Celle d'un changement de paradigme.

L'ESS, avec ses valeurs et ses principes, avec les combats menés en son sein pour les préserver et les développer, avec sa différence affirmée avec l'économie libérale et ses prédatons, se trouve à tout le moins marginalisée.

Pour reprendre le mot de Daniel LeScornet « *le capitalisme veut bien la concurrence, mais la concurrence du même* ». Et il s'oppose à toute émergence, à tout développement d'autres formes d'entreprise que celles qu'il tolère, à l'instar des « entreprises sociales », outils de la marchandisation, de la réparation et des substitutions des Etats démantelés.

Nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher ce rapport de la lettre ouverte de Social Economy Europe à la Commission Européenne pour constater les différences d'analyse quand elle souligne l'importance d'une action commune entre entreprises de l'économie sociale et solidaire et l'Union européenne pour agir contre la pandémie actuelle.

Cette lettre de conclure, pour l'avenir et une vision concertée du développement durable (<https://www.socialeconomy.eu.org/wp-content/uploads/2020/04/SEE-Lettre-ouverte-Surmonter-le-COVID-19-Le-moment-de-la-solidarit%C3%A9.pdf>) : « *Le plan d'action européen pour l'économie sociale, que la Commission a annoncé pour l'année 2021, offre une occasion unique de placer l'économie sociale au cœur des efforts visant à rétablir une croissance durable et la cohésion sociale en Europe. Un concept opérationnel clair de l'UE sera nécessaire pour définir l'économie sociale, ses caractéristiques spécifiques et ses besoins concrets. La participation des employeurs de l'économie sociale au dialogue social intersectoriel européen devrait être encouragée.* »

On est loin là de ce rapport qui manifeste une déconsidération affirmée en direction des entreprises de l'ESS (mutuelles, coopératives, associations), en privilégiant des entreprises sociales qui n'ont d'autres visions que celles de leur intérêt propre : « *En fonction du système juridique national et d'autres caractéristiques contextuelles, les entreprises sociales prennent des formes juridiques et organisationnelles diverses dans chacun des pays étudiés. Celles-ci incluent des formes/statuts juridiques ad hoc, conçus spécifiquement pour promouvoir la croissance des entreprises sociales (entreprises sociales ex lege), et des formes juridiques n'ayant pas été conçues explicitement pour les entreprises sociales (telles qu'associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises conventionnelles et types spécifiques d'organisations sans but lucratif comme, par exemple, les chitalishte en Bulgarie), mais qui peuvent être utilisées, quoique parfois avec difficulté, dans le but de mener des activités économiques visant à poursuivre des objectifs d'intérêt général.* »

Pour notre part, nous faisons nôtre la revendication de Jérôme Saddier, président d'ESS-France et vice-président du CIRIEC-France, que l'ESS devienne la norme d'une économie tournant le dos aux accaparements et aux prédatons de l'économie néolibérale.

**Les contributions aux Brèves du CIRIEC-France
sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs.
Le CIRIEC souhaite ainsi faire circuler librement la parole.
Les textes doivent s'inscrire dans le champ d'activité du CIRIEC :
la recherche et l'information sur l'économie publique et l'économie sociale.**

> Dynamiques collectives de transitions dans les territoires



Le **Labo de l'ESS** publie un pré-rapport et dix-sept monographies de dynamiques collectives afin de rendre compte des résultats de son étude-action sur les dynamiques de transition dans les territoires.

Étudier les dynamiques de coopération des territoires

En septembre 2018, le Labo de l'ESS lançait son étude-action *Dynamiques collectives de transitions dans les territoires* afin d'étudier les coopérations de territoires vectrices, selon le Labo de l'ESS, de lien social et de transformations en profondeur sur les aspects économiques, sociales, écologiques, culturelles et humaines de la transition.

L'étude-action du Labo de l'ESS construite autour d'une analyse terrain de dix-sept dynamiques collectives de territoire choisies pour représenter la grande diversité de typologies des territoires (territoires ruraux, villes de taille moyenne et métropoles) : visites terrain, rédaction de monographies présentant l'histoire de la dynamique, ses résultats et ses défis. Les lecteurs sont d'ailleurs invités à consulter ses monographies en amont de leur lecture du pré-rapport.

Au sommaire

- Facteurs clés de succès et freins
- Ingénierie de soutien des dynamiques collectives de territoire
- Évaluation de la valeur ajoutée sociétale créée
- Pour une communauté apprenante des dynamiques collectives de transition dans les territoires

> Retrouvez les [17 monographies de dynamique collectives de territoire](#)

> Ils l'ont fait ! 15 villes et villages qui ont changé les choses

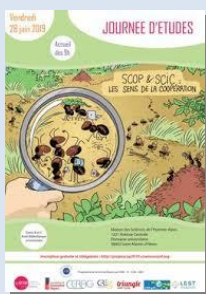


Numéro 399 d'*Alternatives Economiques*

Partout sur le territoire, des maires et leurs équipes changent la ville et les villages. Ils ont parfois un projet original qu'ils mettent en œuvre, seuls ou presque. Ou du flair, soutenant les bonnes idées qui émergent du terrain. Énergie, logement, transports, petite enfance, urbanisme... les communes montrent que les alternatives écologiques, économiques et sociales existent, et qu'il ne faut pas toujours désespérer du politique.

> [acheter ce numero](#)

> Scop & Scic : les sens de la coopération



Financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR), ce rapport analyse par le prisme de 12 études de cas de structures de l'ESS (Scop & Scic) leurs modes de coopération à l'interne comme à l'externe.

Les Scop (sociétés coopératives et participatives) comme les Scic (sociétés coopératives d'intérêt collectif) sont des structures de l'ESS ayant la particularité commune d'être "à participation de salariés". Les salariés sont également sociétaires et par conséquent activement impliqués dans la vie de l'entreprise (principe de gouvernance démocratique du "une personne, une voix").

L'objectif de ce programme de recherche est d'analyser les liens entre la coopération interne spécifique à ces structures et la coopération externe (avec les clients, acteurs du territoire, et plus largement l'ensemble de la société).

À travers l'analyse de cas des Scop et Scic, il s'agit de mettre en lumière le fait que les entreprises dont la gouvernance est démocratique "sont une voie pour dynamiser notre tissu productif et favoriser les synergies entre les acteurs du développement économique et social, en particulier au niveau des territoires, tout en étendant la citoyenneté à leurs salariés".

Sommaire :

La première partie intitulée "Analyses transversales" est composée de trois chapitres qui abordent chacun une thématique spécifique, mobilisant les douze études de cas :

- Chapitre 1 : Les "mondes lexicaux" de la coopération : un essai d'interprétation
- Chapitre 2 : Projet coopératif et gouvernance au-delà des statuts
- Chapitre 3 : Coopération externe : des trajectoires de territorialisation hétérogènes et instables

La deuxième partie présente chacune des douze études de cas, autour de problématiques à la fois adaptées aux structures et à leurs spécificités, mais qui se rejoignent autour d'une trame commune consistant à présenter les principaux traits de la coopération.

> [Le rapport d'études](#)



Le numéro 356 de la RECMA est paru.

Éditorial

- [Et après ?](#), par Jean-François Draperi

Temps forts

- [De la seconde guerre mondiale à la pandémie du coronavirus, quel rôle pour la Mutualité en temps de crise ?](#)

- [En amont de la crise sanitaire, le Mouvement associatif célèbre ses vingt ans et mobilise sur la citoyenneté](#)
- [Coopérativisme des plateformes numériques : une conférence à New York dresse un état des lieux](#)
- [Au Cédias-Musée social, un colloque sur l'histoire de l'ESS](#)
- [Lorsque Nice-Matin abandonne le statut coopératif](#)

En bref

- [Actualité](#)

L'économie sociale en mouvement

- [Caractériser la démarche des Scop en matière de RSE : quel couplage entre les discours, pratiques et outils ?](#) par Christophe Maurel et François Pantin

L'économie sociale en recherche

- [De la contestation des accords du Gatt à la création des Amap : genèse d'un mouvement devenu emblématique de l'ESS](#) par Jean-Baptiste Paranthoën
- [Quels pouvoirs informels au sein des circuits courts et locaux agroalimentaires ? Le cas du Limousin](#) par Marius Chevallier et Julien Dellier

L'économie sociale dans le monde

- [L'économie sociale au Portugal de la révolution des Œillets de 1974 jusqu'aux années 1990 : institutionnalisation, débats et compromis](#) par Álvaro Garrido

L'économie sociale en mémoires

- [Aider les coopératives à aider l'État. Politiques publiques et coopératives rurales aux États-Unis \(Wisconsin, années 1910-1930\)](#) par Alexia Blin

Varia

- [Commercialiser des produits agricoles sans étude de marché : facteurs de réussite de trois coopératives en Israël dans les années 1980](#) par Zvi Galor

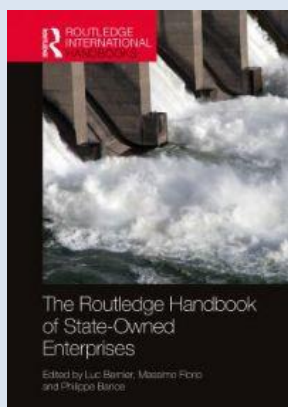
Notes de lecture

- [Médiations catholiques en Europe du Sud. Les politiques invisibles du religieux](#)
- [Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworkings, fablabs, hacklabs...](#)
- [Les Communs, un nouveau regard sur l'économie sociale et solidaire ?](#)
- [Défaire le capitalisme, refaire la démocratie. Les enjeux du délibéralisme](#)
- [Souffrance en milieu engagé. Enquête sur des entreprises sociales](#)

> [S'abonner à la revue : c'est par ici !](#)

> Manuel "Routledge" des entreprises publiques

Luc Bernier, Massimo Florio & Philippe Bance (éd.)



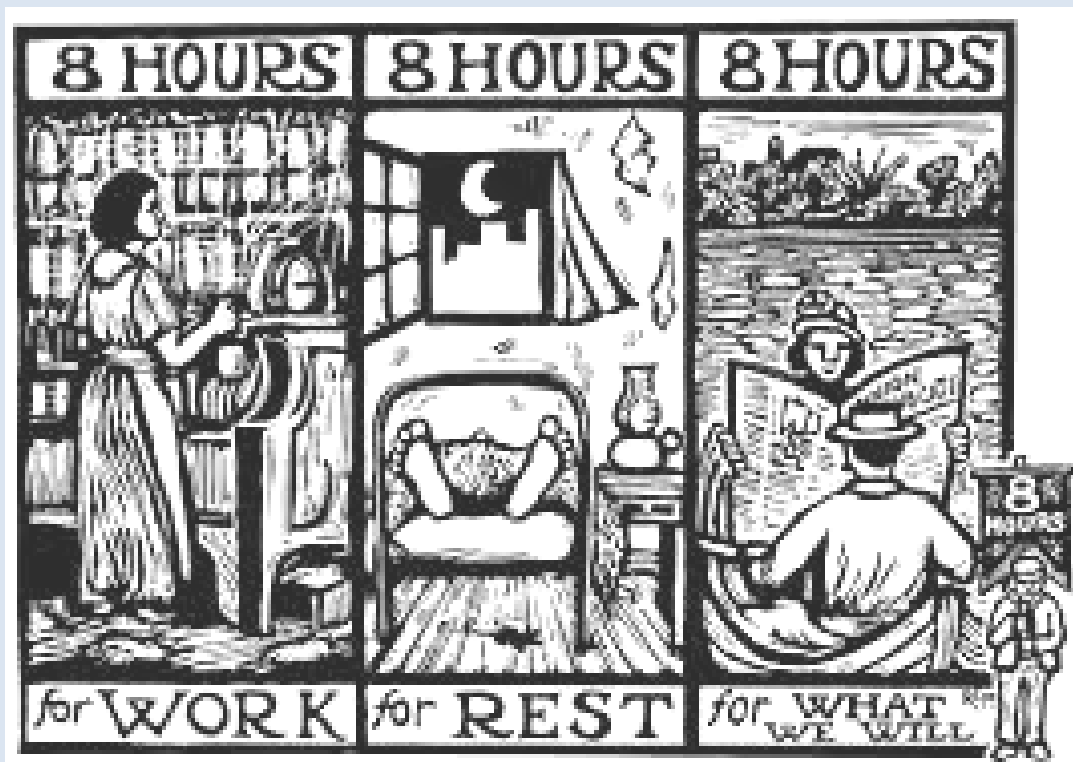
Les entreprises publiques représentent environ 10% de l'économie mondiale, mais elles sont malheureusement très peu étudiées. Ce manuel propose la première synthèse du sujet depuis les années 80 et une référence complète pour une génération.

56 auteurs de 20 pays fournissent une explication détaillée de la théorie qui sous-tend l'expansion des entreprises publiques au 21^e siècle. Chaque chapitre offre un aperçu des connaissances actuelles, ainsi que l'identification des problèmes et des débats pertinents pour les recherches futures. Les auteurs expliquent comment les entreprises publiques sont utilisées dans les pays développés et en développement et offrent un aperçu des organisations complexes et fascinantes telles que les conglomérats municipaux allemands ou les sociétés multinationales appartenant aux États. De nouveaux modes de gouvernance et de régulation ont été inventés pour s'assurer qu'ils agissent dans l'intérêt public. Les dimensions financières de la propriété publique, les activités de grande envergure des entreprises publiques, ainsi que les missions nouvelles et innovantes sont également présentées dans ce manuel.

Le CIRIEC a toujours valorisé la recherche sur les entreprises publiques et ce manuel est le résultat d'un long parcours. Il a fallu plus de 3 ans de travail, séminaires, conférences, numéros spéciaux de revues, diverses publications intermédiaires et conversations sur la théorie, la méthodologie et la recherche empirique. Le groupe scientifique international «Entreprises publiques / Services publics» du CIRIEC a dirigé les efforts de rajeunissement de la recherche sur les entreprises publiques (entreprises publiques) et est maintenant très heureux d'annoncer la publication de ce manuel.

> [+ d'infos](#)

Huit heures



Pour travailler

Pour se reposer

Pour faire ce que nous voulons

De Chicago...

Le 1^{er} mai est devenu la journée internationale des travailleurs pour donner corps aux combats du mouvement ouvrier pour obtenir la journée de huit heures à la fin du XIX^e siècle.

C'est en 1884 que les syndicats américains décident d'imposer la limitation de la journée de travail à huit heures. Ils choisissent de lancer leur action le 1^{er} mai parce que, dans beaucoup d'entreprises, c'est à cette date que les contrats de travail prennent fin et que les travailleurs doivent déménager pour retrouver du travail (L'expression *moving day* vient de là). Ils se donnent deux ans pour atteindre cet objectif.

La grève générale du 1^{er} mai 1886, impulsée par les anarchistes, est largement suivie par environ 340 000 travailleurs dans tout le pays. À Chicago, la grève se prolonge dans certaines entreprises. Des manifestations sont organisées pendant plusieurs jours, au cours desquelles de violents affrontements se produisent. Le 3 mai, on déplore trois morts parmi les grévistes. Le lendemain a lieu une marche de protestation et dans la soirée, tandis que la manifestation se

disperse, une bombe explose, faisant un mort dans les rangs de la police. Sept autres policiers sont tués dans la bagarre qui s'ensuit. À la suite de cet attentat, cinq syndicalistes sont condamnés à mort malgré l'inexistence de preuves. (Quatre sont pendus, le cinquième se suicide dans sa cellule). Trois autres sont condamnés à perpétuité.

Lors du procès, le procureur déclare dans son réquisitoire : « *Nous savons que ces huit hommes ne sont pas plus coupables que les milliers de personnes qui les suivaient, mais ils ont été choisis parce qu'ils sont des meneurs. Messieurs du jury, faites d'eux un exemple, faites-les pendre, et vous sauverez nos institutions et notre société.* »

En 1893, le gouverneur de l'Illinois, reconnaissant la fragilité de l'enquête, gracie les trois syndicalistes encore détenus. Il va jusqu'à déclarer qu'il suspecte le chef de la police de Chicago d'avoir organisé et peut-être même commandité l'attentat. Un extrait de ce pardon posthume est gravé sur sa tombe au Graceland Cemetery de Chicago.

... À Fourmies



En 1889, la II^e Internationale décide, sur proposition de Jules Guesde, de faire du 1^{er} mai une journée de manifestation pour la réduction de la journée de travail à huit heures.

Le 1^{er} mai 1890, l'événement est célébré dans la plupart des pays européens.

Le 1^{er} mai 1891, à Fourmies, dans le nord de la France, la police tire sur les manifestants, faisant neuf morts. Quelques mois plus tard, l'Internationale confirme le caractère revendicatif et international du 1^{er} mai.

En 1920, l'URSS décide que le 1^{er} mai sera désormais chômé et deviendra la fête des travailleurs.

Devant le succès du 1^{er} mai des travailleurs, d'autres voudront y prendre leur part, à leur manière. C'est ainsi qu'en 1941, sous l'occupation allemande, le maréchal Pétain décrète le 1^{er} mai comme «Fête du Travail et de la Concorde sociale». On s'en doute, l'expression «Fête du travail», remplaçant celle de «Fête des travailleurs», n'est pas innocente. Dans la même veine et avec la même intention, l'Église catholique institue, en 1955, le 1^{er} mai comme la fête de saint Joseph artisan, patron des travailleurs.

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
issue de la revue *Les Annales de la régie directe*
créée par le professeur Edgard Milhaud, il y a plus d'un siècle

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie collective d'intérêt général :
économie publique et économie sociale et solidaire

Ses travaux se réalisent
à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par Alain ARNAUD

Informations-adhésions : info@ciriec-france.org

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org



La Lettre mensuelle du CIRIEC-France

Direction légale de la publication : Alain ARNAUD - Direction de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez
contribuer à la *Lettre du CIRIEC-France*

▼
marcel.caballero@club-internet.fr